



## Moyenne des salaires par Classification ?

Le 31 mai dernier, la DRH présentait un webinaire sur le dispositif de rémunération à la CEPAC, et aujourd'hui disponible dans Mycepac.

Chacun a pu découvrir ces éléments de rémunération fixe sur 13 mois, ceux de la rémunération variable et les avantages en nature.

Pour autant, la question récurrente posée par nombre d'entre vous est :

**« Quel est le salaire moyen par classification ? »**

Vous trouverez la réponse dans la grille ci-dessous qui concerne l'année 2022.

Il s'agit de la moyenne des salaires de base sur 13 mois pour chaque classification.

Pour vous positionner par rapport à cette moyenne, il vous suffit de prendre la première ligne de rémunération de votre fiche de paye et de la multiplier par 13 hormis ceux qui ont fait le choix d'être payé sur 12 mois.

Le bilan social 2023 qui sera présenté en CSE en juillet, permettra la mise à jour de ces informations.

Pour plus d'information sur le sujet, contactez votre élu de proximité du Syndicat Unifié UNSA ou écrivez-nous sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com).

Moyenne des salaires de base par classification en CEPAC (tous territoires et tous métiers confondus)			
Classifications	Moyenne	Classifications	Moyenne
A	33 378,41 €	G	38 735,41 €
B	29 075,28 €	H	46 057,97 €
C	27 420,32 €	I	53 409,65 €
D	30 824,90 €	J	65 788,81 €
E	32 780,88 €	K	93 638,62 €
F	35 645,72 €		

**Le bureau Syndical**  
**[Agir pour Construire...Ensemble!](#)**





# Bulletin d'adhésion 2024

(à retourner par mail sur [su.unsapacra@gmail.com](mailto:su.unsapacra@gmail.com))

NOM / PRENOM : \_\_\_\_\_

AFFECTATION : \_\_\_\_\_ ES : \_\_\_\_\_ REGION \_\_\_\_\_

CLASSIFICATION : \_\_\_\_\_ EMPLOI : \_\_\_\_\_

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ E-MAIL PERSO : \_\_\_\_\_

MOBILE PERSO : \_\_\_\_\_ MOBILE PRO : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ C.P. : \_\_\_\_\_

Date

Signature

## Tarif des Cotisations annuelles 2024

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	96 €	32,30€	9,60€
B	102 €	34,00€	10,20€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	120 €	39,10€	12,00€
E	132 €	42,16€	13,20€
F	150 €	44,88€	15,00€
G	168 €	51,00€	16,80€
H	186 €	57,80€	18,60€
I	204 €	63,92€	20,40€
J	222 €	71,40€	22,20€
K	240 €	74,80€	24,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

**Paiement par prélèvement :**  
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

**Mensuel**  (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

**Annuel**  (fin mai)

**Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.**

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

